

MISSION

L'Ordre des technologues en radiologie du Québec a pour mission d'assurer au public des services de qualité en matière d'imagerie médicale et de radio-oncologie, en surveillant activement l'exercice de la profession par ses membres et en contribuant à leur développement professionnel.

VALEURS

L'Ordre privilégie l'excellence comme source d'inspiration dans l'ensemble de ses activités, afin d'accomplir sa mission.

L'Ordre s'assure que son personnel et ses membres interviennent avec respect et professionnalisme.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Promouvoir l'autonomie professionnelle des technologues en radiologie.

Favoriser le développement professionnel.

Assumer le leadership dans les domaines de l'imagerie médicale et de la radio-oncologie.

SOMMAIRE

Lettres de présentation	2	Rapport du Service d'inspection professionnelle	12	Rapport du comité de diplôme et de formation	20
Les comités de l'OTRQ	3				
Rapport du président	4	Rapport du comité des examens	14	Rapport du comité de révision des plaintes	20
Rapport du secrétaire	6	Rapport du comité de révision des notes	16	Rapport du comité de discipline	21
Rapport du comité de la revue scientifique	9	Rapport du comité de la formation continue	17	Rapport du comité de la formation	21
Rapport du comité de la Semaine des technologues	9	Rapport du congrès	18	Rapport du comité de vérification	21
Rapport du comité d'inspection professionnelle	10	Rapport du comité d'application de la loi 90	19	Rapport du syndic	22
		Rapport du comité d'implantation de la formation universitaire	19	Renseignements généraux	25

Le contenu de ce rapport annuel a été soumis aux membres du Bureau de l'OTRQ, lesquels l'ont approuvé unanimement le 24 mai 2006.

Réalisation

Alain Crompt, t.r., M.A.P., Adm.A.
Directeur général et secrétaire

Josée Turcotte
Secrétaire de direction

Graphisme et impression

XL Solutions.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 0841-0216

LETTRES DE PRÉSENTATION

Québec, mai 2006

M. Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le trente et unième jour de mars 2006.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

M^e Yvon Marcoux
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

Saint-Léonard, mai 2006

M^e Yvon Marcoux
Ministre responsable de l'application des lois
professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le premier jour d'avril deux mille cinq et le trente et unième jour de mars deux mille six.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de nos salutations distinguées.

Le président,
Richard Lessard, t.r.

REMERCIEMENTS

La réalisation de la mission de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec a nécessité la participation de nombreuses personnes.

Au nom des membres du Bureau et en mon nom, je désire exprimer mes plus sincères remerciements. Que vous soyez membre de comité, employé ou collaborateur occasionnel, vous avez tous contribué à réussir cette mission.

Encore une fois Merci !

Saint-Léonard, mai 2006

Monsieur Gaétan LeMoynes
Président de l'Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le premier jour d'avril deux mille cinq et le trente et unième jour de mars deux mille six.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos salutations distinguées.

Le président,
Richard Lessard, t.r.

LES COMITÉS DE L'OTRQ

COMITÉ ADMINISTRATIF

LESSARD, Richard, t.r., président
ROY, Francine, t.r., 1^{re} vice-présidente
FORTIN, Françoise, t.r., 2^e vice-présidente
DANSEREAU, Norbert, t.r., trésorier
MAYER, Christiane *

BUREAU

AMYOT, Johanne, t.r.
BÉLAND, Joanne, t.r.
BERGERON-GAGNON, Jacqueline, t.r.
BERGERON, Jean, t.r.
BLOUIN, Michel *
BOUÉ, Danielle, t.r.
DANSEREAU, Norbert, t.r.
FORTIN, Françoise, t.r.
FRÉCHETTE, Stéphane, t.r.
GAGNON, Gilbert, t.r.
GAUDREAU, Line, t.r.
JETTÉ, Micheline, t.r.
LEBLOND, Pauline*
LESSARD, Richard, t.r.
MAYER, Christiane *
ROY, Francine, t.r.

DIRECTION GÉNÉRALE

CROMP, Alain, t.r., M.A.P., Adm.A.
Directeur général et secrétaire
TURCOTTE, Josée, Adjointe
administrative principale
RICARD, Suzanne, Responsable de la
comptabilité et du Tableau des membres
DUQUETTE, Emmanuelle, avocate
adjointe à la direction générale

DIRECTION DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

BERGEVIN, Lise, t.r., Directeure
LANGEVIN, Josée, t.r.,
Inspecteure contractuelle (RO)
MORIN, Julie, t.r., Inspecteure (RD)
PRÉVOST, Pierre, t.r., Inspecteur
contractuel (MN)
ROUSSEL, Carole, t.r., Inspecteure
contractuelle (MN)
ANDERSON, Noëlla, Adjointe
administrative

DIRECTION AUX AFFAIRES PROFESSIONNELLES

BOILY, Nancy, t.r., Directrice
POISSANT, Odette, Adjointe
administrative à l'admission
BOURCIER, Johanne, Adjointe administrative
au développement professionnel

COMITÉ DE DISCIPLINE

GILBERT, M^e Jean-Guy, Président
ALLARD, Denis, t.r. (RD)
BRONSARD, Nicole, t.r. (RD)
CROMP, Alain, t.r., Secrétaire
GAGNON, Suzanne, t.r. (MN)
GATIEN, Sylvie, t.r. (RD)
ROY-LACROIX, Lise, t.r. (RO)
SIMARD, Angèle, t.r. (RO)
VAILLANCOURT, Michel, t.r. (RD)

COMITÉ DES EXAMENS

BERNIER, Solange, t.r., Responsable (RO)
PHARAND, Sylvie, t.r. (MN)
BUSSIÈRES, Vicky, t.r. (RD)

Personnes ressources :

BOILY, Nancy, t.r., Directrice aux
affaires professionnelles
POISSANT, Odette B., Adjointe
administrative à l'admission

Sous-comités de validation :

FRÉCHETTE, Marlène, t.r. (MN)
LARIN, Daniel, t.r. (MN)
PHARAND, Sylvie, t.r. (MN)
BUSSIÈRES, Vicky, t.r. (RD)
GAGNON, Gilbert, t.r. (RD)
LEMIEUX-SAMSON, Lucie, t.r. (RD)
LALONDE, Manon, t.r. (substitut) (RD)
BERNIER, Solange, t.r. (RO)
MILORIN, Carly, t.r. (RO)
DUCROT, Julie, t.r. (substitut) (RO)

Vérificatrices externes pour les examens d'admission :

PAPAGEORGIOU, Maria, t.r. (RO)
ARSENEAULT, Linda, t.r. (RD)

Traductrices :

GOSSSELIN, Micheline, C.A. (T), CMD, B. Sc.
LATH-LECOURS, Carmen, t.r., B. A. trad.

Consultation du comité d'inspection professionnelle :

BELLEY, Kathleen, t.r., Présidente

COMITÉ DE VÉRIFICATION

DANSEREAU, Norbert, t.r., Responsable (RD)
BERGERON, Jean, t.r., (RD)
BLOUIN, Michel *

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

ARNOLDO, Juliana, t.r., Responsable (RD)
BOURQUE, Daniel, t.r. (RD)
TOURIGNY, Romy, t.r. (RD)

COMITÉ DE LA FORMATION

DROUIN, Marie-Claude, t.r., Responsable (RD)
BOILEAU, Line, Collège Ahuntsic
BOLDUC, Louise, t.r., (MN)
LAFLEUR, Josée, Collège de Rimouski
TIMMONS-PLAMONDON, Ghislaine,
Ministère de l'Éducation

COMITÉ INSPECTION PROFESSIONNELLE

BELLEY, Kathleen, t.r., Présidente (RO)
BACON, Michèle, t.r. (RD)
BARON, Pascal., t.r. (RD)
BOISSELLE, Brigitte, t.r. (RO)
CADET, Sébastien, t.r. (MN)
HENLEY, Elizabeth, t.r. (RO)
L'ANGLAIS, Ann, t.r. (MN)
ONEDAMDY, Tanja, t.r. (RD)
SIMARD, Claudine, t.r. (MN)

COMITÉ RÉVISION DES PLAINTES

GOSSSELIN, Mariane, t.r. (RD)
GRENON, Marie-France, t.r. (RD)
PROULX, Raymond, Représentant du public
LUSSIER, Francine, t.r., Responsable (RO)
MAYER, Christiane *
CHABOT, Martine, t.r. (MN)

COMITÉ RÉVISION DES NOTES

CHABOT, Jean, t.r. (RO)
CHAMPAGNE, Carole-Anne, t.r. (RD)

BOILY, Nancy, t.r., Responsable (RD)

COMITÉ REVUE SCIENTIFIQUE

GOUDREAU, Ginette, t.r. (RD)
JETTÉ, Micheline, t.r. (MN)
BOILY, Nancy, t.r., Responsable (RD)

COMITÉ SEMAINE DES TECHNOLOGUES

FRÉCHETTE, Stéphane, t.r., (RD)
ROSSEL, Suzanne, t.r. Responsable (RO)
POULIN, Amélie, t.r. (RD)
TREMBLAY, André, t.r. (RD)

COMITÉ DU CONGRÈS

LAVEAUX, Diane, t.r., Responsable (RD)
BOULAY, Sophie, t.r., Responsable du
programme scientifique en radiodiagnostic
DANSEREAU, Norbert, t.r., Responsable
du séminaire de gestion
FORTIN, Steve, t.r., Responsable
du programme scientifique en radio-oncologie
GAULIN Ian, t.r., Responsable des stands
commerciaux et scientifiques
HARVEY, Caroline, t.r., Responsable du
programme scientifique en médecine nucléaire

COMITÉ D'APPLICATION DE LA LOI 90

LESSARD, Richard, t.r., (RD) Responsable
ALLARD, François, t.r., (MN)
AUDET, Philip, t.r., (MN)
BOULANGER, Catherine, t.r., (RO)
CAZA Johanne, t.r., (RD)
DEXTRADEUR, Brigitte, t.r., (MN)
LORTIE, André, t.r., (RD)
MARCEAU, Fabienne, t.r., (RD)
MORISSETTE, Josée, t.r., (RO)
SAVARD, Chantal, t.r., (RD)

COMITÉ D'IMPLANTATION DE LA FORMATION UNIVERSITAIRE

LESSARD, Richard, t.r., (RD) Responsable
BERGERON, Johanne, t.r., (RD)
CROMP, Alain, t.r., (RD)
GINGRAS, Carole, t.r., (RO)
JETTÉ, Micheline, t.r., (MN)

COMITÉ D'ÉQUIVALENCE DES DIPLÔMES ET DE LA FORMATION

BOILY, Nancy, t.r. (RD)
BOUVETTE, Pascal, t.r. (RO)
HOSKIN, Mary Ann, t.r. (RD)
SICOTTE, Monique, t.r. (MN)
THERIEN, Denise, t.r. (RD)

SYNDIC ET SYNDICS ADJOINTS

BARRIÈRE-COUTURE, Ginette, t.r.
Syndic (RD)
COUTURE, Carole, t.r., Syndic adjoint (RD)
KEARNEY, Émile-André, t.r.
Syndic adjoint (RD)
LARIN, Daniel, t.r., Syndic adjoint (MN)
GAGNON, Lucie, t.r., Syndic adjoint (RD)
ROBITAILLE, Gaétane, t.r.,
Syndic correspondant (RO)
ROY, Diane, t.r., Syndic adjoint (RD)
ROY, Valérie, t.r. syndic correspondant (MN)
TOUPIN, Marielle, t.r., Syndic adjoint (RD)

* Administrateur(e) nommé(e) par l'Office
des professions

Chers collègues,

C'est avec plaisir, qu'à titre de président, je vous présente le rapport annuel de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec. À sa lecture, vous constaterez que l'année a été marquée par la volonté des membres du Bureau d'optimiser les actions de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec, afin d'offrir, au public québécois, une garantie de services de qualité. Il est difficile de bien exprimer, dans un court texte, la totalité du travail qui a été fait par les membres des différents comités et par les employées de l'Ordre, mais il demeure que l'atteinte des objectifs fixés en début d'année, a été rendue possible grâce à toutes ces personnes, qui de près ou de loin, ont participé à la réalisation de la mission de l'Ordre. Je les en remercie chaleureusement.

L'exercice financier 2005-2006 a été réalisé selon les balises exprimées dans la planification stratégique triennale de 2005-2008, qui, je vous le rappelle, comporte trois grandes orientations.

1. Promouvoir l'autonomie professionnelle des technologues en radiologie

Un des buts était de mettre en œuvre une stratégie d'implantation de la formation universitaire. Pour ce faire, un comité a été formé et ses membres ont procédé à la mise à jour des analyses de situation de travail qui avaient été réalisées en juin 2003. Cette révision permettra d'établir les besoins de compétence à atteindre dans les nouvelles technologies de traitements et d'investigations diagnostiques. Les membres de ce comité ont sollicité et obtenu l'aide du comité sur l'implantation de la formation universitaire de l'Association canadienne des technologues en radiation médicale. Les membres sont informés de la progression du dossier à chaque parution de la revue ÉchoX.

Toujours dans la même orientation, l'Ordre s'est engagé à faire un suivi rigoureux des besoins de main d'œuvre dans la profession et de prendre action pour contrer, entre autres, les effets négatifs d'une pénurie. Pour ce faire, l'Ordre a participé aux salons Éducation Emploi de Québec et Éducation Formation Carrière de Montréal, en plus d'avoir visité des écoles secondaires dans différentes régions de la province. Cette participation a permis de rencontrer un bon nombre de candidats potentiels pour les programmes de techniques de médecine nucléaire, de radio-oncologie et de radiodiagnostic.

L'accent a aussi été mis au développement d'outils pour favoriser l'intégration des candidats formés à l'étranger. Dans ce contexte, l'Ordre a obtenu une subvention du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec afin de développer ces outils. Cela a permis, entre autres, à l'Ordre de développer un partenariat avec le Collège Ahuntsic afin d'offrir à ces candidats un programme de formation d'appoint, leur permettant de bien comprendre le système professionnel québécois et la pratique de la profession au Québec. Cette subvention permettra également à l'Ordre de développer un outil d'auto-évaluation en ligne de l'équivalence de diplôme et de formation du candidat formé à l'étranger et désirant s'inscrire aux examens de l'Ordre. La réalisation d'un document de référence préparatoire à l'examen d'admission de l'Ordre, comprenant des rubriques sur les trois disciplines de la profession ainsi que sur le format, le contenu et le déroulement de l'examen professionnel, sera disponible par le biais de cette subvention. Ce guide d'accompagnement va permettre aussi au candidat de comprendre le contexte spécifique de la pratique de la technique radiologique, dans le système professionnel québécois et les dimensions professionnelles, le cadre législatif ainsi que la pratique en centre hospitalier et en clinique privée.

2. Favoriser le développement professionnel

Un autre but consiste à favoriser et à encadrer le développement de la pratique avancée. Le directeur général et moi-même avons donc participé au congrès de l'Association canadienne des technologues en radiation médicale et au congrès de la RSNA afin d'être à l'affût de ce qui se passe dans la profession au niveau national et international. De plus, nous avons été les invités de l'Association française du personnel paramédical d'électroradiologie à leur congrès de mars 2006. Le directeur général y a présenté une conférence sur les résultats de l'étude multicentrique sur la réalisation du lavement baryté double contraste par les technologues en radiologie. L'implantation, dans les services de radiologie, de la réalisation du lavement baryté double contraste par les technologues en radiologie a par ailleurs été retardée. Les discussions se poursuivent avec l'Association des radiologistes du Québec, afin de déterminer quels services de radiologie seront désignés comme centres de formation pour les technologues en radiologie qui pratiqueront ces examens. Quant au dossier sur l'installation de cathéters veineux centraux par voie périphérique par les technologues en radiologie, les lignes directrices sont complétées et les discussions se poursuivent avec les différents intervenants.

3. Assumer le leadership dans les domaines de l'imagerie médicale et de la radio-oncologie

Le Bureau a procédé à l'analyse du fonctionnement de tous les comités de l'Ordre et a procédé à certains changements. Une de ces recommandations fait en sorte que le Bureau tiendra dorénavant 5 réunions d'une journée par année au lieu de quatre de deux jours.

Les membres du comité d'inspection professionnelle travaillent présentement à la révision du fonctionnement du système d'inspection professionnelle. L'évaluation du processus d'inspection, ainsi que l'analyse des procédures des autres ordres professionnels, devraient permettre de proposer un système d'inspection professionnelle performant et adapté aux réalités de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec.

Au niveau des communications, les travaux de déploiement d'un nouveau site web sont en cours de réalisation. À terme, ce nouveau site proposera une section interactive et transactionnelle, où le membre pourra faire certains changements dans son dossier, s'inscrire à des activités de formation et payer en ligne sa cotisation et les frais d'inscription aux activités de l'Ordre.

La revue ÉchoX et le site web actuels ont aussi fait l'objet en 2005-2006 d'un sondage d'opinion auprès des membres nous ayant fourni une adresse de courriel. Pour faire suite aux commentaires reçus, des ajustements seront faits en réaction à ceux-ci.

L'Ordre, dans son souci d'offrir des services de qualité au public et de favoriser le développement professionnel de ses membres, a procédé à une importante réingénierie de sa permanence. La direction des affaires professionnelles et la direction de l'inspection professionnelle ont été fusionnées en une seule direction de l'amélioration de l'exercice. Cette nouvelle direction assure la coordination de l'inspection professionnelle et du développement professionnel permanent. L'arrimage entre ces deux secteurs permet une meilleure coordination des actions de l'Ordre en matière de formation et de contrôle de la compétence. Cette réorganisation a aussi eu pour effet l'engagement d'un syndic à temps partiel, 2 jours par semaine, et d'une adjointe à la direction générale et à la présidence.

Office des professions et Conseil interprofessionnel du Québec

L'Ordre a aussi participé activement aux réunions et aux forums du Conseil interprofessionnel du Québec, entre autres lors de la révision des modifications proposées au regard de la réforme du Code des professions par l'Office des professions du Québec.

Pour faire suite aux différentes discussions avec l'Office des professions du Québec, l'Ordre a revu sa position sur sa demande de changement de nom faite en 2003. Les membres du Bureau ont résolu de demander à l'Office des professions que le nouveau nom soit : « *Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec* ». L'Ordre a aussi demandé de réserver les deux titres professionnels, « *Technologue en imagerie médicale* » et « *Technologue en radio-oncologie* ».

Finalement, l'Ordre a collaboré au plan québécois des mesures d'urgence, en cas de pandémie de grippe aviaire. Dans ce dossier, toutes les personnes qui ont quitté la profession depuis les dix dernières années recevront une lettre les invitant à s'inscrire dans les équipes de ressources humaines alternatives, auprès du ministère de la Santé.

Voilà donc, en conclusion, le portrait des réalisations de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec pour l'exercice financier 2005-2006. Je vous invite à prendre maintenant connaissance des rapports des différents comités de l'Ordre dans les pages qui suivent. Vous y constaterez l'ampleur du travail réalisé au cours de l'année.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE

BUREAU

Le Bureau a tenu quatre réunions régulières. Le Bureau s'est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre. Voici les principales résolutions adoptées lors de ces réunions.

Dossiers professionnels

- ▶ Acceptation du mandat du comité de l'application de la loi 90.
- ▶ Acceptation du mandat du comité d'implantation de la formation universitaire.
- ▶ Acceptation du mandat du comité d'équivalence de diplôme et de formation.
- ▶ Adoption des lignes directrices pour la pré autorisation des images de vérification par les technologues en radio-oncologie.
- ▶ Adoption du code d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'Ordre.
- ▶ Adoption du projet de réingénierie du siège social de l'Ordre.
- ▶ Adoption des lignes directrices de l'Ordre sur les lavements barytés double contraste.
- ▶ Adoption du projet de partenariat entre le Collège Ahuntsic, le MICC et l'Ordre.
- ▶ Adoption des conditions de retour au travail des membres retraités en cas de pandémie de grippe aviaire.
- ▶ Adoption de la nouvelle appellation de l'Ordre et des titres réservés.
- ▶ Adoption des modifications de concordance à la Loi sur les technologues en radiologie proposées par l'Office des professions.
- ▶ Adoption du projet de règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que les technologues en radiologie.
- ▶ Appui de l'Ordre à la démarche du Collège Laflèche de demande d'implantation d'un programme en technique du radiodiagnostic.

Dossiers à caractère financier

- ▶ Adoption d'une nouvelle politique de remboursement des dépenses pour les membres de comité.
- ▶ Adoption des états financiers au 31 mars 2005, vérifiés par la firme Charbonneau, McSween, Bonenfant.
- ▶ Adoption des prévisions budgétaires 2006-2007 avec une augmentation de la cotisation de 30 \$.
- ▶ Adoption d'un budget pour la mise à jour des avis de radioprotection.
- ▶ Adoption du projet de refonte du site Internet de l'Ordre.

Dossiers administratifs

- ▶ Adoption et modification de 6 politiques et procédures.
- ▶ Adoption des rapports annuels des comités.
- ▶ Création d'un groupe de travail pour l'élaboration des lignes directrices en Tep-Tdm.
- ▶ Nomination des membres du comité des examens.
- ▶ Tenir le congrès 2007 à Québec, le congrès 2008 à Hull et le congrès 2009 à Montréal.
- ▶ Retirer du programme de formation continue de l'Ordre, le cours de tomodensitométrie à distance.

- ▶ Invitation à l'Association canadienne des technologues en radiation médicale de tenir son congrès 2010 dans la ville de Québec.
- ▶ Soumettre les deux candidats retenus au poste de syndic, à des tests psychométriques.
- ▶ Modification au fonctionnement de deux comités.

Nominations

- ▶ Nomination des membres du comité de déontologie.
- ▶ Nomination d'Emmanuelle Duquette à titre de secrétaire du comité de discipline et du comité de révision des plaintes.
- ▶ Nomination de Danielle Boué à titre de 1^{ère} vice-présidente de l'Ordre.

COMITÉ ADMINISTRATIF

Le comité administratif a tenu 8 réunions régulières, une réunion de réflexion et une conférence téléphonique. Le comité administratif s'est acquitté des tâches et responsabilités prévues au Code des professions. Voici les principales résolutions :

Dossiers administratifs :

- ▶ Autorisation de signature du contrat de droit d'auteur pour le cours de formation en tomodensitométrie.
- ▶ Autorisation aux membres du comité administratif et au directeur général de signer les chèques de l'Ordre.
- ▶ Autorisation au président de suivre des cours d'anglais à l'Institut linguistique de Montréal.
- ▶ Acceptation du service de radiodiagnostic du Centre hospitalier d'Amqui à titre de centre de perfectionnement.
- ▶ Acceptation du renouvellement de l'entente avec la Banque Scotia pour deux ans.
- ▶ Acceptation du département de médecine nucléaire du CSSS de l'ouest de l'île : Hôpital général du Lakeshore, à titre de centre de perfectionnement.
- ▶ Acceptation du département de radiodiagnostic du Centre hospitalier Pierre Le Gardeur, à titre de centre de perfectionnement.
- ▶ Acceptation du CSSS des Sommets, à titre de centre de perfectionnement.
- ▶ Étude de 36 dossiers de candidats de pays étrangers et de 20 dossiers d'actualisation.

Dossiers de recommandations au Bureau

- ▶ Recommandation au Bureau de l'adoption du document préparé par le président et le directeur général pour la refonte du site Web de l'Ordre.

Dossiers à caractère financier

- ▶ Adoption de la proposition de Mercer pour le diagnostic organisationnel de l'Ordre.
- ▶ Acceptation de la proposition de XL Solutions pour la production des normes de pratique.
- ▶ Augmentation des frais d'immatriculation des candidats provenant de pays étrangers à 85 \$.
- ▶ Augmentation à 225 \$, le tarif du cours «soins d'urgence».
- ▶ Acceptation d'accorder un montant de 500 \$ pour la réalisation d'un CD sur les lavements barytés double contraste.
- ▶ Adoption des recommandations du président et du directeur général sur l'ajustement salarial des employées, proposé suite au rapport Mercer.
- ▶ Adoption de la recommandation du président sur l'ajustement salarial du directeur général, suite au rapport Mercer.
- ▶ Acceptation de la proposition de Xerox pour l'achat du copieur numérique 4110.

- ▶ Acceptation d'offrir la somme de 700 \$ pour refaire le cours sur la gestion du système PACS.
- ▶ Acceptation de la proposition de XL Solutions pour l'impression de 100 copies du guide d'accompagnement pour les lavements barytés double contraste.
- ▶ De fixer le coût d'achat des normes de pratique à 100 \$.
- ▶ Acceptation de Carol Allain à titre de conférencier de renom pour le congrès 2006.
- ▶ Acceptation de la proposition de renouvellement de La Capitale pour l'assurance responsabilité professionnelle 2006.
- ▶ Acceptation de renouveler l'entente avec Dale-Parizeau LM du programme «Les Sur Mesures» pour 2 ans.
- ▶ Acceptation de la proposition de renouvellement de l'assurance des employées de la SSQ.
- ▶ Adoption des prévisions budgétaires du congrès 2006.
- ▶ Acceptation de la demande de subvention qui a été soumise au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.
- ▶ Acceptation d'une demande de bourse de 200 \$ du Collège de Sainte-Foy.
- ▶ Acceptation d'une demande de deux bourses de 200 \$ du Collège de Rimouski.
- ▶ Acceptation de la demande de numérisation du cours de Carmen Ricard : Mammographie : Techniques et difficultés.

Dossiers professionnels

- ▶ Acceptation du thème de la Semaine des technologues en radiologie 2005.
- ▶ Adoption de la limitation du droit d'exercice de Diane Desmarais.
- ▶ Avertissement à un membre de cesser de pratiquer des échographies de démonstration sans ordonnance médicale.
- ▶ Adoption des lignes directrices en lavement baryté double contraste.
- ▶ Adoption des dates de l'examen d'admission pour 2006.
- ▶ Acceptation de la composition de l'examen de novembre 2005.
- ▶ Acceptation du thème du congrès 2006.
- ▶ Décision de tenir le symposium de mammographie les 23 et 24 septembre 2006 à Rimouski et les 21 et 22 octobre 2006 à Hull.
- ▶ Décision de tenir le colloque de Québec le 14 octobre 2006 et le colloque de Montréal le 18 novembre 2006.

Dossiers : Délégations et nominations

- ▶ Délégation des membres du comité administratif, de la directrice aux affaires professionnelles et la directrice du SIP, au colloque des dirigeants des ordres professionnels.
- ▶ Délégation du directeur général aux journées françaises de radiologie 2005.
- ▶ Nomination de Sophie Dorais, à titre de responsable du séminaire PACS.
- ▶ Nomination de Doris Laberge, à titre de responsable du séminaire en éducation.
- ▶ Nomination de Michèle Lortie, à titre de représentante de l'Ordre à la visite d'agrément du Collège de Rimouski en novembre 2006.
- ▶ Nomination de Sylvie Grenier, représentante de l'Ordre au sein de CARDUP.
- ▶ Nomination de Francine Caron, représentante de l'Ordre au sein du comité des examens de CARDUP.
- ▶ Nomination du directeur général à titre de représentant de l'Ordre à l'assemblée des professions des sciences de la santé de l'Association médicale canadienne, pour un mandat de 3 ans.

RAPPORT DU COMITÉ DE LA REVUE SCIENTIFIQUE

Nancy Boily, t.r.
Responsable

NOMBRE DE RÉUNIONS

Il y a eu une (1) rencontre. La majorité des échanges entre les membres se font par communication téléphonique et par courrier régulier et électronique.

RÉALISATIONS

Le comité travaille activement à la création d'une banque d'articles variés.

Il y a eu trois parutions de l'édition de l'ÉchoX, celles de septembre 2005, décembre 2005 et mars 2006.

Trois (3) entrevues ont été réalisées pour la chronique "Fenêtre" soit :

- | | |
|---|----------------------------------|
| . Nathalie Dufour, t.r. | Kayakiste |
| . Carole Hamelin, t.r. et André Mailhot, t.r. | Propriétaire du Manoir Le Rosier |
| . Jean Dumont, t.r. | Cycliste |

RAPPORT DU COMITÉ DE LA SEMAINE DES TECHNOLOGUES EN RADIOLOGIE

Suzanne Rossel, t.r.
Responsable

NOMBRE DE RÉUNIONS

Le comité s'est réuni à trois (3) reprises. Plusieurs contacts téléphoniques et électroniques ont été faits.

RÉALISATIONS

Semaine des technologues en radiologie 2005 :

Un nouveau thème a été conçu : La vision de votre santé ... de la découverte aux traitements

La graphiste Élisabeth Rancourt a créé le concept.

Dates : 6 au 12 novembre 2005

Outil promotionnel : Nouvelle affiche

Mention d'honneur 2004 :

Deux candidatures ont été soumises. La première parvenant du Centre hospitalier Anna Laberge et la deuxième du Centre hospitalier Maniwaki. Suite à l'analyse des dossiers, le comité a décidé d'accorder la bourse de mention d'honneur à Madame Gertrude Millaire pour son article paru dans le journal local La Gatineau, traitant de la pénurie des technologues en radiologie de la région.

NOMBRE DE RÉUNIONS

Les membres ont tenu 5 réunions.

RÉALISATIONS

Le Comité d'inspection professionnelle (CIP) a :

- Adopté 7 rapports de visite dont 5 en médecine nucléaire et 2 en radiodiagnostic;
- Adopté le programme de visites d'inspection professionnelle générale pour l'année 2005-2006;
- Entériné les rapports semestriel et annuel des activités réalisées en 2005-2006;
- Entériné les prévisions budgétaires, en fonction de l'étude comparative des deux processus de visites, pour l'année 2006-2007;
- Complété la refonte des normes de pratique en adoptant les deux derniers documents dédiés à l'*ostéodensitométrie* et à l'*hémodynamique et angiographie*;
- Évalué le contenu du *Guide pratique en échographie obstétricale*, un projet de formation initié par une technologue spécialisée en échodiagnostic;
- Recommandé au Comité des examens, la mise à jour des questions d'examens de l'Ordre en concordance avec les normes de pratique refondues et le contexte numérique de la pratique professionnelle;
- Recommandé un deuxième inspecteur contractuel dédié à la radio oncologie;
- Franchi la première étape de réflexion sur la révision du modèle d'inspection professionnelle dans le cadre de la planification stratégique de l'Ordre (sondage auprès des Ordres, identification des forces et faiblesses du modèle actuel);
- Recommandé que les avis de radioprotection révisés soient présentés dans un format permettant aux technologues des trois disciplines de s'identifier aux avis qui les concernent et d'y accéder facilement. Le décloisonnement des secteurs d'activités (RD, MN, RO) justifie cette nouvelle approche;
- Entériné les commentaires émis par l'équipe de l'inspection professionnelle, sur le libellé des articles du *Code des professions*, dans le cadre de sa modification;
- Recommandé au Comité administratif (CA) d'accepter à titre de centre de perfectionnement :
 - L'Hôpital Pierre-Le Gardeur/ Service de radiodiagnostic
 - CH d'Amqui/ Service de radiodiagnostic
 - L'Hôpital général du Lakeshore/ Service de médecine nucléaire
 - CSSS des Sommets/ Service de radiodiagnostic

Dossiers particuliers

- Pratique illégale au CSSS des Eskers de l'Abitibi portée à l'attention du directeur général de l'Ordre, le 8 juin 2005;
- Suivi de visite pour vérifier l'application de la recommandation à l'effet d'établir un protocole clinique qui devait encadrer la réalisation des examens jugés à risque pour le patient, en raison du Persantin;
- Collaboration avec le président de l'Ordre dans le dossier qui mettait en cause les tâches effectuées par les assistants technologues empiétant sur le champ d'exercice des technologues en médecine nucléaire;

- Consultation mettant en cause les frottis effectués par le personnel autre que les technologues en médecine nucléaire;
- Débat sur le fractionnement des unidoses en médecine nucléaire. Le CIP maintient l'avis de proscrire cette pratique;
- Le CIP réitère sa position sur l'importance d'effectuer les contrôles de qualité en médecine nucléaire, qu'il s'agisse de l'appareil à ventilation, de la granulométrie des macroagrégats, de la vérification du centre de rotation ou de la caméra tomoscintigraphique.

Synthèse des éléments de bonne pratique transmis aux technologues

Le CIP a rappelé aux technologues et aux autorités des Services d'imagerie médicale et de radio-oncologie, la rigueur et la vigilance dont ils doivent faire preuve à certains volets de leur pratique :

- Protocole clinique
Les examens jugés à risque pour le patient et nécessitant une expertise médicale, doivent être exécutés sous la surveillance immédiate d'un médecin à moins qu'un protocole clinique soit établi en collaboration entre les technologues et les nucléistes, et entériné par le CMDP de l'établissement de santé. La sécurité des patients en dépend.
- Matériel d'urgence
Toutes les mesures doivent être mises en place pour assurer la protection du patient.
- Gestion des risques
Des mesures strictes peuvent contrer les préjudices causés aux patients :
 - la disponibilité de professionnels qualifiés et en nombre suffisant;
 - la formation initiale et le développement professionnel permanent;
 - l'optimisation de la communication entre les professionnels concernés;
 - la mise en place d'un programme d'assurance de la qualité.
- Signature numérique
Le technologue engage sa responsabilité professionnelle et civile dans le cadre des fonctions qu'il exerce. Dans un contexte numérique, il doit donc apposer sa signature « numérique » de sorte qu'elle corresponde à une reconnaissance légale et à la non répudiation* des données. Cette norme de pratique fait référence au « log », au nom de l'utilisateur, au mot de passe ou à tout autre moyen (empreinte biométrique) permettant de conserver l'authenticité et la protection des données fournies au dossier du patient.

* Impossibilité de désaveu des données inscrites au dossier.
- Marqueur plombé/annotation numérique
En radiographie générale numérique, les appareils sont conçus de façon à permettre la sélection d'annotations numériques sur les images. Légalement, le marqueur plombé demeure le moyen d'identification par excellence. Les autres moyens, dont l'annotation numérique, doivent être considérés comme des moyens palliatifs.
- Rapport de visite accessible aux technologues
Le rapport de visite adressé aux autorités des établissements visités dans le cadre de l'inspection professionnelle générale doit être transmis dans sa totalité aux technologues en radiologie afin qu'ils puissent collaborer à l'amélioration de l'exercice.

RÉALISATIONS

Visites d'inspection professionnelle générale

L'inspection professionnelle (IP) a réalisé, au cours de l'année, **5 visites** d'inspection professionnelle générale en médecine nucléaire et **2 visites** de suivi, ce qui représente **42 technologues** inspectés.

BILAN DES ACTIVITÉS RELATIVES AUX DOSSIERS DE VISITE

Traitement des dossiers de visites d'inspection professionnelle générale et suivi dans l'application des recommandations émises

Depuis le début de l'année, les dossiers de visite de **45** établissements ont été traités, incluant l'envoi de 11 rapports. L'IP a fermé 14 dossiers de visite dont 6 en radiodiagnostic, 5 en médecine nucléaire, 1 en échographie cardiaque, 1 en échographie obstétricale et 1 en imagerie par résonance magnétique. Une attestation de visite a été décernée aux technologues pour avoir répondu aux attentes du CIP, dans le suivi des recommandations. En ce qui concerne les visites d'inspection déjà réalisées et les suivis des recommandations émises, 26 dossiers sont présentement en cours et demeurent ouverts pour différentes raisons :

- Un service a reçu l'avis officiel de visite et fait partie du processus normal de l'inspection;
- D'autres services ont reçu les recommandations du CIP et n'ont pas, à ce jour, satisfait aux attentes du Comité;
- Certains dossiers n'ont pas été complétés en raison du manque de ressource dans l'équipe de l'inspection professionnelle.

Demandes d'informations du public et support aux membres

L'IP a répondu à environ **430** demandes d'informations variées en provenance du public, des membres et de différents organismes.

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES

- › Planification des visites d'inspection professionnelle générale;
- › Rédaction et dépôt des rapports de visite au CIP;
- › Analyse des comptes rendus;
- › Prévisions budgétaires pour l'année 2006/2007;
- › Production des rapports semestriel et annuel des activités;
- › Suivi des dossiers découlant des réunions du CIP;
- › Participation au congrès annuel de l'Ordre;
- › Rédaction des chroniques sur l'inspection professionnelle, dans la revue scientifique de l'Ordre;
- › Participation aux activités du forum sur l'inspection professionnelle organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ);
- › Assistance à l'assemblée générale de l'Ordre;
- › Participation à différentes sessions de formation liées à l'inspection professionnelle;
- › Participation aux comités de gestion planifiés par le directeur général de l'Ordre;
- › Collaboration avec la Direction générale et la Présidence, dans divers dossiers liés à l'exercice professionnel;
- › Collaboration avec le Syndic.

Refonte des normes de pratique/bilan des travaux

- Présentation, pour adoption par le Comité d'inspection professionnelle (CIP), des :
 - Normes de pratique spécifiques en ostéodensitométrie;
 - Normes de pratique spécifiques en hémodynamique / angiographie.
- Achèvement des travaux de supervision, de rédaction et de révision des normes en vue de l'adoption finale par les membres du Bureau;
- Lancement officiel des normes de pratique dans le cadre du congrès annuel 2005;
- Diffusion des normes de pratique dans tous les Services d'imagerie médicale (RD, MN) et de radio-oncologie;
- Diffusion des normes de pratique sur le site Web de l'Ordre;
- Coordination des travaux de traduction des normes de pratique - version anglaise - qui prendra fin en mai 2006.

Centres de stage

L'IP a adressé au Comité administratif de l'Ordre, des recommandations favorables à la demande de quatre centres hospitaliers, dont 3 Services en radiodiagnostic et 1 Service de médecine nucléaire, voulant être reconnus « *centre de stage* », dans le but de répondre aux besoins des technologues qui désirent exercer à nouveau leur profession.

AUTRES ACTIVITÉS

Présence au colloque annuel de l'Ordre;

Présence au symposium en mammographie;

Rencontre avec l'Agrément du Québec;

Présence au *RSNA* à Chicago;

Rencontre d'information avec les technologues, à la demande des autorités d'un centre hospitalier, dans le cadre de la semaine des technologues en radiologie;

Consultation auprès des Ordres professionnels en vue de la révision du processus d'inspection, dans le cadre de la planification stratégique de l'OTRQ;

Analyse des articles du *Code des professions* référant à l'inspection professionnelle, dans le processus de refonte du Code;

Membre du Comité directeur sur le logiciel de contrôle de qualité en mammographie, au MSSS;

Membre du Comité directeur sur la refonte du système d'information (S-I) au sein du Programme québécois de dépistage du cancer du sein (PQDCS).

TRAITEMENT DE DOSSIERS PARTICULIERS

Radiodiagnostic

L'inspection professionnelle a fait rapport au Comité administratif de l'Ordre, d'une pratique illégale à l'endroit du personnel infirmier en salle d'opération d'un centre hospitalier.

Médecine nucléaire

Suite à une visite d'inspection, un rapport détaillé a été remis au Comité administratif de l'Ordre concernant les tâches effectuées par les assistants technologues d'un centre hospitalier. Certaines de ces tâches empiétaient sur le champ d'exercice des technologues en médecine nucléaire.

STATISTIQUES FINANCIÈRES

Coût de l'inspection par membre :	72,83 \$
% des membres inspectés :	1 %
Dépenses de l'inspection / Dépenses totales de l'Ordre :	19 %

RAPPORT DU COMITÉ DES EXAMENS

Solange Bernier, t.r.
Responsable

NOMBRE DE RÉUNIONS

4

RÉALISATIONS

Les réalisations liées au mandat principal ainsi que celles découlant de l'atteinte d'objectifs ou de réponses à des besoins identifiés par les membres sont ici détaillées.

Réalisation des examens d'admission

NOMBRE DE CONTRATS ENVOYÉS POUR LA CRÉATION DE NOUVELLES MES	
Radiodiagnostic	0
Radio-oncologie	1
Médecine nucléaire	0

Les membres de chacune des disciplines ont procédé à la conformation et à la validation des MES. Les examens d'admission ont ensuite été constitués, puis vérifiés conjointement par le représentant de discipline et une vérificatrice externe.

Des examens d'admission, basés sur le concept de théorie appliquée, ont été présentés aux candidats des trois disciplines lors des séances d'examen ayant eu lieu les 4 et 5 juin 2005 à Montréal, Québec et Rimouski, et les 5 et 6 novembre 2005 à Montréal. La correction a été suivie d'une étude statistique des résultats qui a été soumise à la présidence de l'Ordre.

Permis de travail – Statistiques				
Examen de juin 2005	Province	Radiodiagnostic	Radio-oncologie	Médecine nucléaire
Nombre de candidat(e)s	192	124	41	27
% de réussite provinciale	96 %	99 %	90 %	93 %
Nombre de permis émis	185	123	37	25
Examen de novembre 2005	Province	Radiodiagnostic	Radio-oncologie	Médecine nucléaire
Nombre de candidat(e)s	13	6	5	2
% de réussite provinciale	62 %	100 %	20 %	50 %
Nombre de permis émis	8	6	1	1

Prix «Performas»

Les récipiendaires des prix «Performas», remis aux candidat(e)s ayant obtenu les meilleurs résultats à l'examen d'admission de l'Ordre, sont :

DISCIPLINE	NOM	COLLÈGE
Radiodiagnostic	Céline Noël	Ahuntsic
Radiodiagnostic	Julie Trudeau	Ahuntsic
Radio-oncologie	Annie-Claude Vallée	Sainte-Foy
Médecine nucléaire	Karine Brisebois	Ahuntsic

NOUVELLE STRUCTURE

Examen d'admission à la profession

Le Bureau de l'Ordre a adopté, lors de ses réunions de mars et d'octobre 2004, des résolutions qui établissent les principes d'application d'une nouvelle structure d'examen.

La formule suivante sera donc en application pour les examens de juin 2006.

- L'examen se déroulera sur une seule journée;
- Le principe de la théorie appliquée est maintenu;
- L'examen sera sur 100 points;
- La note de passage est de 60 %;
- Le nombre de mises en situation sera entre 8 et 12;
- Le nombre total maximal de questions ne dépassera pas 125;
- Les questions sont à choix multiples;
- Les questions peuvent être pondérées de façons différentes;
- Il pourra y avoir des questions générales, sans lien à une mise en situation particulière;
- Le canevas d'examen pourra être différent d'une session à l'autre et selon la discipline, à condition qu'il respecte les principes énoncés ci-dessus;
- Les candidats en échec ont droit à trois reprises.

Comité des examens

Une nouvelle structure du comité des examens a été adoptée le 28 octobre 2005 par le Bureau.

Le comité des examens est maintenant formé de 10 personnes. La coordonnatrice aux affaires professionnelles en assume la présidence. Chaque discipline a un responsable et 2 membres (incluant un membre représentant le milieu anglophone).

NOM	FONCTION	DISCIPLINE
Nancy Boily, t.r.	Responsable du comité	
Solange Bernier, t.r.	Responsable de discipline	Radio-oncologie
Sylvie Pharand, t.r.	Responsable de discipline	Médecine nucléaire
Vicky Bussièrès, t.r.	Responsable de discipline	Radiodiagnostic
Carly Milorin, t.r.	Membre	Radio-oncologie
Maria Papageorgiou, t.r.	Membre	Radio-oncologie
Daniel Larin, t.r.	Membre	Médecine nucléaire
Marlène Fréchette, t.r.	Membre	Médecine nucléaire
Gilbert Gagnon, t.r.	Membre	Radiodiagnostic
Linda Matueszwska, t.r.	Membre	Radiodiagnostic

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DES NOTES

Nancy Boily, t.r.
Responsable

NOMBRE DE RÉUNIONS

Deux (2) réunions.

MANDATS ET OBJECTIFS

Le mandat du comité de révision est de réviser la correction des examens d'admission à l'Ordre pour les candidats qui en font la demande.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **Examen de juin 2005**

Deux (2) demandes de révision sont parvenues au siège social; dont 1 en radio-oncologie et 1 en médecine nucléaire.

Suite à la révision, aucun résultat n'a été modifié.

- **Examen de novembre 2005**

Un (1) demande de révision en radio-oncologie est parvenue au siège social.

Suite à la révision, aucun résultat n'a été modifié.

RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

Juliana Arnoldo, t.r.
Responsable

NOMBRE DE RÉUNIONS

2

INSCRIPTIONS AUX DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

SESSIONS INTENSIVES	AUTOMNE 2005		HIVER 2006	
	NOMBRE DE SESSIONS	NOMBRE DE PARTICIPANTS	NOMBRE DE SESSIONS	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Gestion du système PACS			2	11
Soins d'urgence en radiologie	1	8	3	32
Perfectionnement – Soins d'urgence en radiologie	2	37		
Mammographie : Techniques et difficultés	2	41		
Contrôle de qualité en mammographie et radioprotection	2	32	2	18
Perfectionnement en mammographie			2	3
Tomodensitométrie - Radio-oncologie				
TOTAL	7	118	9	64

GRAND TOTAL	NOMBRE DE SESSIONS	16	NOMBRE DE PARTICIPANTS	182
--------------------	---------------------------	-----------	-------------------------------	------------

COURS DE FORMATION À DISTANCE	NOMBRE D'INSCRIPTIONS AUX COURS	NOMBRE D'INSCRIPTIONS AU STAGE D'ÉCHOGRAPHIE
AUTOMNE 2005	90	1
HIVER 2006	72	5
GRAND TOTAL	162	6

COLLOQUE

Organisation et tenue du Colloque 2005 ayant pour thème «L'universalité». Plus de 250 technologues ont assisté, à Montréal et à Québec, au colloque organisé par le comité de la formation continue.

SYMPOSIUM DE MAMMOGRAPHIE

Tenue du Symposium de mammographie selon une entente de collaboration entre l'OTRQ et le MSSS. Plus de 350 technologues ont participé à l'activité.

RAPPORT DU COMITÉ DU CONGRÈS

Diane Laveaux, t.r.
Responsable

Cette année encore, le XXXIII^{ième} Congrès annuel de l'OTRQ tenu à l'hôtel Loew's Le Concorde à Québec, les 27 et 28 mai 2005 a été couronné de succès grâce à la participation extraordinaire des technologues en radiologie.

- Sur **576 inscriptions** au congrès, 499 technologues en radiologie des trois disciplines ont participé aux activités scientifiques et sociales.
- Plusieurs partenaires de l'industrie se sont impliqués (77 représentants inscrits) :
 - 20 kiosques ont été montés
 - Des commandites ont été recueillies pour :
 - conférences
 - cocktail de bienvenue
 - soirée Noir et Blanc
 - programme, dépliant, affiche, pochettes
 - noms de salles
 - droits publicitaires
- Conférences au programme:
 - 11 en **radiodiagnostic**
 - 9 en **radio oncologie**
 - 12 en **médecine nucléaire**
 - 5 dans le cadre du **Séminaire de gestion**

Sans oublier les 2 conférences communes aux trois disciplines et au séminaire de gestion : le **Clostridium difficile et le Gamma Knife**, ainsi que la conférence de clôture : La passion selon Marcel de **M. Marcel Leboeuf** qui fut très appréciée des participants.

RAPPORT DU COMITÉ D'APPLICATION DE LA LOI 90

Richard Lessard, t.r.
Responsable

NOMBRE DE RÉUNIONS

1

RÉALISATIONS

- Les membres ont examiné les demandes du CHUM au regard de la pratique avancée. Ces demandes sont présentement en cours de validation et font l'objet de discussions avec le Collège des médecins du Québec.
- Les membres se sont aussi positionnés sur les prélèvements sanguins réalisés par des technologues de la médecine nucléaire. Les prélèvements autorisés sont ceux qui ont un lien direct avec l'acquisition de données en rapport avec le décompte des unités de radioactivité.
- Les membres se sont aussi penchés sur les films de vérification en radio-oncologie.

RAPPORT DU COMITÉ D'IMPLANTATION DE LA FORMATION UNIVERSITAIRE

Richard Lessard, t.r.
Responsable

NOMBRE DE RÉUNIONS

2

RÉALISATIONS

- Lors de la réunion du 16 septembre, les membres ont convenu de former trois groupes de travail, un par discipline, pour réviser et mettre à jour les analyses de situation de travail réalisées en 2003. Ces groupes se sont réunis le 14 octobre 2005. Cet exercice permettra d'établir l'écart entre la formation initiale des technologues en radiologie et les besoins de formation supplémentaire, identifiés dans les analyses de situation de travail.
- Les membres ont pris connaissance de la révision des analyses de situation de travail et ont fait la mise à jour de ces documents dans les trois disciplines.
- Le comité a convenu d'un agenda pour présenter ses recommandations au Bureau ainsi que pour présenter les besoins et les compétences à atteindre.
- Lors de la réunion du 4 novembre, les membres ont entrepris de vérifier la concordance entre les analyses de situation de travail bonifiées et les éléments de compétence ministériels des programmes collégiaux. Cet exercice s'avère complexe et laborieux.

RAPPORT D'ÉQUIVALENCE DE DIPLOME ET DE FORMATION

Nancy Boily, t.r.
Responsable

NOMBRE DE RÉUNIONS

Trois (3) réunions.

MANDAT DU COMITÉ

Étudier les dossiers pour l'obtention de l'équivalence de diplôme et de formation.
Mettre à jour les outils d'évaluation et de la banque de données.
Élaborer et mettre à jour la liste des cours et des stages offerts.
Évaluer les dossiers au regard de l'Office québécois de la langue française.

FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

Trois fois par année, soit : Janvier, avril et septembre.

SUIVI DES DOSSIERS

Recommandations transmises au comité administratif

Nombre de dossiers évalués	Date de l'évaluation	RECOMMANDATIONS			
		Équivalence de diplôme	Équivalence de formation	Aucune d'équivalence	Dossier incomplet
4	7 septembre 2005	1	3	0	0
11	11 janvier 2006	2	7	1	1
9	5 avril 2006	0	8	0	1

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Francine Lussier, t.r.
Responsable

NOMBRE DE RÉUNIONS

1 réunion a eu lieu.

RÉALISATIONS

Le Comité de révision des plaintes a procédé à l'analyse d'un seul dossier.

Suite à l'étude de ce dossier, le comité de révision des plaintes a décidé de maintenir la décision du syndic de l'Ordre. Un complément d'enquête sur un autre aspect du dossier a été demandé.

RAPPORT DU COMITÉ DE DISCIPLINE

Alain Crompt, t.r., M.A.P., Adm.A.
Secrétaire

Le comité de discipline a siégé à deux reprises afin d'entendre trois dossiers disciplinaires.

À la suite des auditions et à l'enregistrement de plaidoyer de culpabilité, le comité de discipline a :

- Cause 1 : Imposé une réprimande et des frais de 100 \$
- Cause 2 : Imposé une amende de 600 \$ avec un délai de paiement de 90 jours
- Cause 3 : Imposé une amende de 600 \$ avec un délai de paiement de 90 jours.

RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION

Marie-Claude Drouin, t.r.
Responsable

NOMBRE DE RÉUNIONS

Aucune.

ACTIVITÉS

Il n'y a eu aucune activité du comité cette année.

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Norbert Dansereau, t.r.
Responsable

Activités du responsable du comité de vérification au cours de l'année 2005-2006

- Vérifications et autorisations périodiques des demandes de remboursement de dépenses de la présidence.
- Vérifications aléatoires périodiques des demandes de remboursement de dépenses des collaborateurs de divers comités.

L'ensemble des demandes de remboursement vérifiées et autorisées respectait l'application des politiques de gestion financière.

Depuis mai 2005, nous avons procédé à l'ouverture de 13 nouveaux dossiers. 11 sont réglés et 2 sont présentement en cours d'enquête.

Allégation de fraude

Une technologue en médecine nucléaire aurait reçu une dose excessive de radiation sur une courte période. Santé Canada aurait émis deux avis d'expositions importantes à l'employeur. Après avoir convoqué la technologue et lui avoir demandé des explications, l'employeur aurait effectué différentes simulations et recherches qui se sont avérées infructueuses. Il en serait venu à la conclusion que la technologue n'a pu recevoir une dose aussi élevée dans un service de médecine nucléaire. Elle aurait manipulé ses deux dosimètres afin de falsifier leur lecture entraînant un retrait préventif pour cause de grossesse.

Après enquête et analyse de la situation, nous avons procédé à la fermeture du dossier faute de preuve.

Demande d'enquête

Une demande d'enquête nous a été adressée relativement à des événements survenus lorsqu'une patiente a pris rendez-vous dans un département de radiologie pour un examen de biopsie du sein.

Conformément à notre mandat, nous avons procédé à une enquête des faits incluant les différents services offerts par des établissements hospitaliers en cause. Les divers intervenants dans ce dossier ont respecté le protocole établi par l'établissement hospitalier, en informant la patiente des différents services offerts dans la région et en lui laissant le choix de l'établissement où sera effectuée l'intervention. Les technologues n'ont aucun pouvoir décisionnel sur le type de biopsie prescrit par le radiologiste et sur les services offerts par les établissements, ce qui est du ressort des instances administratives. Or, aucun élément de preuve recueilli n'a démontré une contravention au Code de déontologie des technologues en radiologie.

Dans les circonstances, nous avons procédé à la fermeture du dossier.

Attitude professionnelle

Lors de la préparation d'un examen et durant l'examen de tomodensitométrie, une dame aurait ressenti un manque d'écoute de la part de la technologue qui aurait eu une attitude non professionnelle et un comportement inacceptable face à sa condition vulnérable.

Nous avons procédé à une analyse des différents témoignages et pris en considération les faits qui nous ont été rapportés.

Nous avons conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter ce dossier devant le comité de discipline. La preuve recueillie ne nous permet pas de conclure que la professionnelle a commis un manquement générateur d'infraction déontologique. Les deux parties en étaient venues à un règlement de conciliation suivant l'article 123.7 du Code des professions. Malgré de nombreuses demandes, la patiente a omis de donner suite à cette proposition et de nous retourner les documents de conciliation que nous lui avons transmis.

Dans les circonstances, nous avons procédé à la fermeture du dossier.

Allégation d'un manquement à l'éthique professionnelle

Une technologue aurait eu un comportement inadéquat lors de la radiographie pulmonaire chez un enfant de 2 ans et envers sa mère qui l'accompagnait. Les techniques de contention utilisées auraient causé des blessures à l'enfant.

N'ayant reçu aucune collaboration des différents témoins lors de notre enquête, nous avons dû fermer le dossier pour manque de preuve. Depuis cet événement, la technologue a pris une retraite de la vie professionnelle.

Attitude professionnelle

Un technologue aurait omis de fournir l'assistance nécessaire pour aider un patient blessé au pied à se relever de son fauteuil roulant, afin de l'installer sur la table d'examen, et de lui fournir un cache plombé malgré l'insistance du patient.

Après enquête, nous avons décidé de ne pas porter plainte devant le comité de discipline de l'OTRQ. Par contre, le technologue a reçu un avertissement et nous lui avons rappelé certaines normes de pratique de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec sur la communication avec le patient et la responsabilité d'un technologue en matière de radioprotection.

Allégation d'un manquement au code de déontologie

Une plainte a été logée contre une technologue qui aurait eu une attitude désobligeante et raciste à l'endroit d'une dame. Elle aurait démontré de l'impatience dans les propos tenus.

Nous avons procédé à une enquête et à une analyse des éléments de preuves recueillis. À la lumière de la preuve recueillie, de la loi et de la jurisprudence, nous en sommes venu à la conclusion qu'il n'y avait pas d'infraction au sens du Code de déontologie et qu'il n'y avait pas lieu de soumettre ce dossier au comité de discipline.

Allégation d'un manquement au code de déontologie

Une technologue aurait fait parvenir une lettre à certaines instances, décrivant un changement de protocole en tomodensitométrie axiale ayant pour objectif une rémunération de deux services médicaux pour des examens de sinus et/ou de conduits auditifs internes au centre hospitalier où elle travaille.

Nous avons procédé à une enquête et à une analyse des éléments de preuve recueillis qui ne démontrent pas que la technologue a commis un manquement à l'éthique professionnelle ou une contravention au code de déontologie des technologues en radiologie. La technologue aurait voulu dénoncer une situation contraire aux intérêts des patients. La façon dont elle aurait agi n'est pas génératrice d'une infraction disciplinaire.

Attitude professionnelle

Un technologue aurait omis d'offrir l'assistance nécessaire à un patient blessé à l'épaule et à l'omoplate pour effectuer le transfert du fauteuil roulant à la table d'examen. Il aurait exécuté les radiographies en employant la fluoroscopie, sans lui fournir de cache plombé.

Nous avons procédé à une analyse des différents témoignages et pris en considération les faits qui nous ont été rapportés. Le technologue a reçu un avertissement et nous lui avons rappelé les normes de pratique de l'Ordre concernant une bonne communication avec le patient, la responsabilité d'un technologue en matière de radioprotection et que pour des raisons de protection, la radioscopie ne doit pas être favorisée au détriment de l'utilisation des connaissances techniques et des repères anatomiques connus.

Acte dérogatoire au code de déontologie

Une plainte a été déposée contre des technologues qui auraient agi à l'encontre de l'article 44 du Code de déontologie. «Le technologue en radiologie ne doit pas surprendre la bonne foi d'un membre de l'Ordre ou se rendre coupable envers lui d'un abus de confiance ou de procédés déloyaux ».

Nous avons communiqué avec le technologue et comme nous lui avons indiqué, nous avons contacté des personnes ressources afin de vérifier certaines informations concernant la situation décrite dans sa correspondance.

Notre position concernant cette affaire fut la suivante. Le technologue a fait des démarches personnelles auprès de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse en vertu de la Charte des Droits et Libertés de la personne. Nous lui avons répondu que son choix était judicieux dans ces circonstances. Quant aux demandes d'emploi qu'il a fait parvenir auprès de différentes institutions, les critères d'embauche relevaient uniquement des employeurs et non de la juridiction de l'OTRQ. Nous avons avisé le technologue que nous ne pouvions donner suite à sa demande.

Attitude professionnelle

Une plainte a été logée contre une technologue concernant son attitude non professionnelle envers un patient.

Notre enquête et notre analyse ne permettent pas de conclure que la technologue a commis un manquement générateur d'infraction déontologique. Par contre, nous avons demandé à la technologue de porter une barrette d'identification lorsqu'elle est au travail.

Allégation à une infraction au code de déontologie

Nous avons reçu une plainte dénonçant le manque de professionnalisme d'une technologue.

Une enquête est en cours.

Atteinte à la réputation professionnelle

Une technologue, dont les tâches consistent à faire respecter la réglementation québécoise en matière de radioprotection auprès des détenteurs de permis de radiologie, nous a informé que durant une absence prolongée au travail, un commis senior aurait utilisé, à son insu, les lettres portant son nom ainsi que ses titres professionnels.

Suite à sa demande de faire enquête, nous avons procédé et fait l'analyse des faits soumis, des tâches exécutées par la commis, en l'absence de la technologue, et de la législation applicable.

Les résultats de notre enquête démontrent que nous n'avons pas la juridiction requise pour intervenir dans ce dossier.

En effet, l'article 7 de la Loi sur les technologues en radiologie (L.R.Q., c T-5) définit de manière précise les activités réservées aux technologues en radiologie.

En ces circonstances, nous avons procédé à la fermeture du dossier.

Allégation d'un manquement au code de déontologie

Un technologue aurait utilisé la fluoroscopie pour radiographier un avant bras chez un jeune patient. Par la suite, il aurait fourni les résultats de l'examen à la mère de l'enfant.

Une enquête est en cours.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nombre de permis

En vigueur au début de l'année financière	4 028
Délivrés au cours de cette année	284
Révoqués au cours de cette année	184
En vigueur à la fin de cette année	4 128

RÉPARTITION RÉGIONALE

01 Bas-Saint-Laurent	132	10 Nord-du-Québec	15
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	135	11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	55
03 Capitale-Nationale	516	12 Chaudière-Appalaches	190
04 Mauricie	156	13 Laval	179
05 Estrie	209	14 Lanaudière	129
06 Montréal	1 368	15 Laurentides	187
07 Outaouais	148	16 Montérégie	500
08 Abitibi-Témiscamingue	61	17 Centre-du-Québec	74
09 Côte-Nord	62	Hors du Québec	12

TOTAL 4 128

Le Bureau a fixé par résolution la cotisation annuelle à 272 \$ pour l'année 2006. La date à laquelle cette cotisation doit être versée pour tout membre a été fixée au 15 mars 2006.

